



N as pas l intention de payer le loyer ,suis je dans mes droits?

Par **doudou**, le **20/08/2011** à **01:57**

Bonjour,

locataire d un studio -1(cave)dans un pavillon ,dans lequel le mois dernier j ai eu des remontés d eau dans le bac a douche pendant plus d une semaine du a une fausse bouché apres plusieurs relance aupres de mon proprietaire celui ci a fait deplacer une entreprise ,durant cette periode du a cela j ai etais victime d un lombago de ce fait je n ai pu aller travailler ,le mois d aout arrive le proprietaire part en vacance et n as pas recuperé le loyer (espece)depuis plus de quinze jours je me retrouve a veillée nuit et jours car j ai une colonie de rats(ma phobie) dans les murs ,dernierement un d entre eux ma rendu visite sur mon lit car il n y avait pas de mur ,ce n etait pas fermé sous levier de la cuisine ,donc une issue de sorti pour les rats , une fois de plus ne dormant plus ,plus la force d aller travailler ,perte de revenue considerable ,avec des problemes de santé (coeur) examen complet du au frayeur que ces derniers m infligés ;de plus l appartement a une fuite lorsqu il pleut je me retrouve avec une piscine jaillissant des plaintes ,et pour combler le tout ce dernier ne me delivre pas de quittance.

sincerement je suis a bout ,pouvez vous m aider a faire reconnaitre mes droits par le biais de texte de loi ou autre.

je vous en remercie par avance
cordialement

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **02:05**

Non, vous n'êtes pas dans votre droit pour ne pas payer votre loyer. Et c'est à vous de vous

débrouiller pour lui faire parvenir le loyer (le bail mentionne surement que c'est portable)

Pour les rats, avisez de suite la mairie, faites venir l'hygiène, pourquoi avoir attendu ?

Pour la fuite, avez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assurance ?

Par contre, la notion de studio dans une cave, faut voir la configuration des lieux, ça peut être totalement interdit de louer un logement dans une cave